Réf. Farde e-Assemblées : 2623844

N° OJ : **39**

Projet d'Arrêté - Conseil du 16/12/2024

Objet : Culture.- Subsides spécifiques à plusieurs associations.- Montant total : 2.850,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins des associations suivantes;

Vu les crédits prévus à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2024;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : Octroyer des subsides spécifiques pour un montant total de 2.850,00 EUR à l'article 76210/33202 du budget ordinaire 2024 réparti comme suit à l'attention des associations suivante :
- 850,00 EUR à l'asbl Modernista pour le Guide "Bruxelles moderniste" aux éditions Racine;
- 2.000,00 EUR à l'asbl IDXchange pour l'évènement "TEDxBrussels ; Into the wild".

Annexes :